Image not found or type unknown

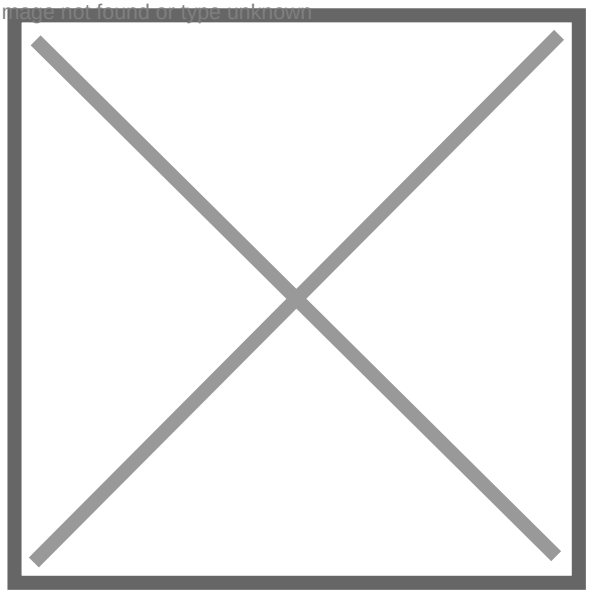

Starweb litige de leur contrat

Par **ODELOT**, le **20/10/2010** à **14:05**

Bonjour,
Comme beaucoup de personnes, je me suis fais avoir par la société Starweb...
J'ai signé un contrat avec eux, mais quelle fut ma surprise quand je me suis aperçu qu'une autre société (avec laquelle je n'ai rien signé) effectue les prélèvements à sa place. (Locam : société de leasing).
Il faut savoir que je n'ai aucun matériel en location provenant de ces 2 sociétés, j'aimerai donc savoir si la société Starweb est autorisé à vendre un leasing de service.
Et, si cela est interdit, de me donner l'article exact afin que je puisse casser le contrat qui m'attache à eux.

Merci d'avance.
Cordialement.

Par **MP2E**, le **25/10/2010** à **14:46**

Bonjour,

Je suis dans le même cas, Starweb et Locam.
J'ai cessé les prélèvements de suite, et Starweb reste muet.
J'ai contacté un avocat je suis en attente de réponse.

Philippe
MP2E

Par **ODELOT**, le **25/10/2010** à **18:05**

Bonjour,

Pouvez-vous me tenir au courant de ce qu'en dit votre avocat, si cela ne vous dérange pas... car je suis moi-même un peu perdu.

Je me porte partie civile contre Starweb au tribunal de St-Brieuc car beaucoup de choses qui ne sont pas logique de ces 2 sociétés.

En attent d'une réponse de votre part...

Par **zemog6981**, le **04/11/2010** à **18:47**

bonjour,

suis dans le même cas que vous avec star web ,envisage de prendre un avocat...
si quelqu'un à des renseignements pour annuler mon contrat car aussi en leasing par locam
merci d'avance pour vos infos.

Par **stopstarweb**, le **01/03/2011** à **18:08**

Bonsoir,

Alors personnellement voici mon cas:
J'ai signé le 24.01.2010
J'ai envoyé mail, fax et AR pour me rétracter le lendemain.
Comme vous ils ont refusé l'arrêt du contrat mais mon proposé un prix et un contrat sur 2 ans.
J'ai fais ma pauvre petite qui n'a pas d'argent, etc etc, et leur ait dit que ok c'était toujours mieux mais bon.
La sénariste devait passer le jeudi, entre temps je suis aller voir une avocate qui leur a fait un courrier, demandant l'annulation du contrat pour la raison suivante:

"contrairement aux stipulations des conditions générales (article 3) le contenu et l'architecture du site, tels qu'ils répondent à ses besoins, n'ont nullement été définis par une proposition de votre part précise, claire et préalable à toute signature"

En effet, si vous avez le même contrat que moi, l'article 3 dit: "le client déclare avoir librement défini le contenu et l'architecture du site répondant à ses besoins, en fonction des qualités techniques requises et de l'utilisation à laquelle il le destine"
AVOIR LIBREMENT DEFINI: c'est du passé!! et non du futur!! Or, vous n'avez pas défini clairement vos besoins aux moments de la signature, en tout cas rien n'est noté! C'est donc un motif d'annulation de contrat.

L'avocate à envoyé le document le 15.02. J'ai donc annulé le rdv avec la sénariste. Je n'ai

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

plus de nouvelles d'eux à ce jour.

ALORS CONSEILS:
- Reculez le plus possible le rdv avec le sénariste si vous le pouvez encore. Evoquez une maladie, ou autre, mais restez toujours courtois et faites les pauvres petits.
- Prenez un avocat dans la foulée (au mieux spécialisé dans le commerce), parlez lui du contrat et du point que mon avocate à parlé, faites lui faire un courrier.
- Si StarWeb reste sur ses positions: faites venir la sénariste, et demandez un référencement en première page de google. Sachez qu'un bon référencement comme celui là est très très difficile à faire. Ca leur prendra beaucoup de temps, il refuseront donc de le faire. Or, nous sommes libres de définir nos besoins, nous pouvons donc leur demander ça! Logiquement ils vont casser le contrat tout seuls.
- DANS TOUS LES CAS: ne signez pas le papier comme quoi vous avez bien reçu le site internet. Car selon l'article , les prélèvements seront fait à partir du moment ou vous accusez réception du site. Pas d'accusé, pas de prélèvements!

Pour ceux qui ont tout signé, site livré etc, je ne peux pas donner mon avis. A part rentrer en procédure avec le tribunal de Guingamp, je ne vois pas comment s'en sortir...

Bon courage à tous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés